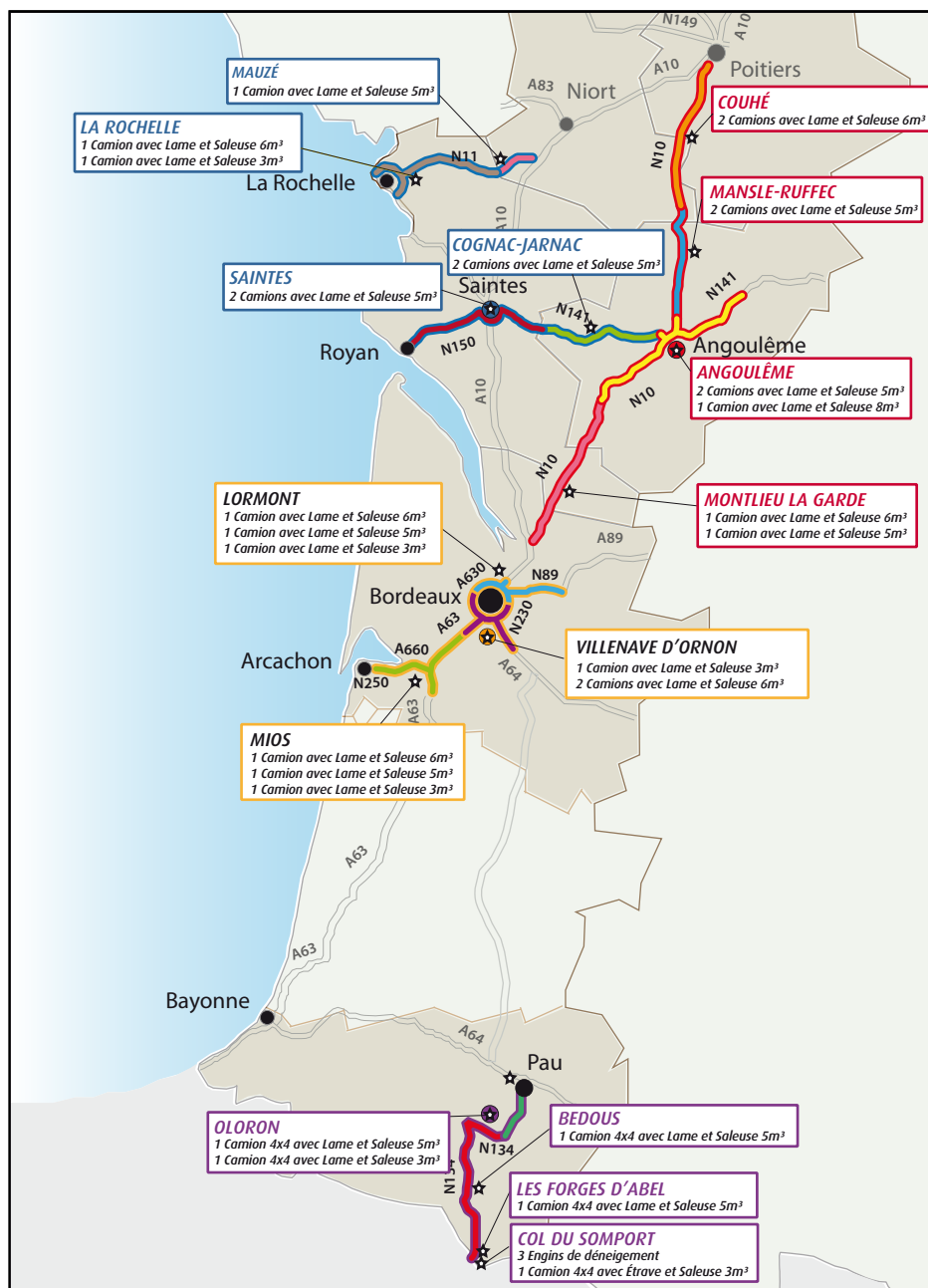


9 Les moyens mis en place à la DIR Atlantique



Les objectifs et niveaux de service

Les moyens de la DIR Atlantique sont mobilisables 24h/24 pour maintenir ou rétablir les conditions de circulation les meilleures, le plus tôt possible. L'ensemble du réseau routier fait l'objet d'une veille et les interventions sont déclenchées aussitôt que les conditions météorologiques le nécessitent.

Les actions de traitement du verglas ou de déneigement sont menées par les 270 agents des 16 centres d'intervention répartis sur le réseau et rattachés aux 4 districts.

L'organisation de la DIR et les niveaux de service à atteindre sont fixés dans le Dossier d'organisation de la viabilité hivernale.

Dans ce cadre, chaque district établit un plan précisant les modalités d'intervention, les moyens humains et matériels qui y sont consacrés ainsi que les circuits et les choix de traitement.



Les modalités d'intervention et d'organisation

La période de viabilité hivernale.

La période de viabilité hivernale est une période pendant laquelle la DIR Atlantique établit une organisation spécifique et précise les astreintes d'interventions, de sécurité et de décisions. En plaine, cette période s'étale de mi-novembre à mi-mars. En montagne, elle se prolonge jusqu'en avril.



Chargement d'une saleuse à Saintes

La DIR Atlantique s'attache l'assistance d'un prévisionniste pour connaître précisément les conditions météorologiques qui vont lui permettre d'affiner sa stratégie d'intervention. Chaque semaine, la direction définit si nécessaire les renforts en astreinte d'intervention, pour le week-end et pour la semaine suivante.

Au delà des agents intervenant sur le terrain et de la permanence assurée 24h/24 par les opérateurs du CIGT de Bordeaux, la DIR Atlantique met en place deux astreintes :

- une astreinte de décision de niveau direction.
- une astreinte de sécurité au niveau de chaque district en cas d'intempéries majeures, constatées ou prévues par le météorologiste.



**Direction interdépartementale des routes
Atlantique**

19 Allée des pins - CS 31670
33073 Bordeaux Cedex
Tél. 33 (0)5 57 81 64 90
Fax. 33 (0)5 57 81 64 90

Raclage de la neige sur la RN 134 dans les Pyrénées Atlantiques

Le patrouillage

Tous les jours, en fonction des prévisions météo, une stratégie d'intervention est établie. Si l'apparition d'un phénomène hivernal est prévue, une patrouille est organisée : le plus souvent dès 4h du matin, un patrouilleur circule sur le secteur concerné avec une vigilance accrue sur les points les plus sensibles (ponts, zones ombragées, ...). Doté d'appareils de mesure, le patrouilleur recueille les informations nécessaires au déclenchement des interventions et décide notamment de saler la chaussée avant l'apparition du verglas.

Déroulement des interventions



Traitement du Pont d'Aquitaine à Bordeaux

Les 30 camions équipés de saleuses et de lames de raclage et les 3 engins spéciaux de montagne sont répartis dans les 16 centres d'intervention qui disposent de stocks de sel et de saumure. Chaque circuit fait en moyenne 50 km.

En cas d'intempéries majeures, la DIR Atlantique renforce ses moyens d'intervention et l'encadrement de sécurité. Elle intervient en concentrant ses moyens sur le secteur concerné.

Des priorités sont alors définies :

- **sur les voies à forte pente et autres points sensibles du réseau** : les camions et engins augmentent leurs fréquences de passage,
- **sur route à 2x2 voies** :
 - le traitement d'une voie avant l'autre, en cas de neige,
 - le traitement de la section courante avant les échangeurs.